

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2025

PROCÈS-VERBAL

Présents : Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire

Mmes et Mrs Jean-Yves HEDON, Sylvie SCHREIBER, Richard BENISTANT, Marie-Hélène DESCHAMPS, Jean-Michel BERTHET, Annie DELPON, Dominique CANOT, Annie CLUZEL, Adjoint

Mmes et Mrs Daniel PONCY, Charles GUILLON, Guy VIGNAND, Nadine THEVENOT, Claude BREUIL, Hocine BENGRAIT, Coco ODIMBA, Virginie BERTHELON, Sébastien CARRON, Pierre DU FORNEL DU ROURE DE PAULIN, Jacques CHEVAT, Charlotte DEMENTHON, Bernard MEYRAND, Abderrahmane SEDDIKI, Marie-Christine ROZIER, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Angélica DA COSTA à M. Hélène DESCHAMPS
Anaïs BOUTTEMY à Sylvie SCHREIBER
Manon TURTSCHI à Jean-Yves HEDON

Absents :

Pierre ROUX
Philippe RODRIGUEZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Nadine THEVENOT

Ordre du jour :

- Décisions du Maire prises selon l'article L 2122-22 du C.G.C.T du 3 décembre 2024 au 11 février 2025

Date	Objet	Attributaire	Montant
5/12	Souscription d'un emprunt pour besoins de financements 2024 programme d'investissement	Banque Postale	2 000 000.00 €
06/12	Tarif billetterie Intégral	Rencontre avec Michèle BERNARD Samedi 29 mars 2025	Tarif unique : 5 €
12/12	Marché relatif à l'achat de titres restaurant dématérialisés pour le personnel de la ville et du CCAS	UP COOP – 9/11 bld Louise Michel – 92230 GENNEVILLIERS	Montant maxi annuel : 150 000 € HT pour 4 ans
14/01	Remboursement de billetterie du spectacle	Les Mystérieuses Cités d'or	Carré d'or : 32 €/26 € -12 ans Catégorie 1 : 27 €/18 € -12 ans Catégorie 2 : 22 €/18 € -12 ans

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 9 décembre 2024
- Présentation de la stratégie commerciale
- Informations du Maire

RAPPORT DÉTAILLÉ**A – M. Richard BENISTANT – Adjoint aux Finances et à l'Environnement**

1 – Débat d'Orientations Budgétaires 2025

RAPPORT SIMPLIFIÉ**B – M. Jean-Michel BERTHET – Adjoint aux sports, à la sécurité et aux cérémonies**

1 – Programme S : raccordement du centre de supervision aux services de la gendarmerie : demande de subvention au titre du FIPDR 2024

M. Charles GUILLON – Conseiller municipal, Vice-président de la commission sécurité

2 – Stationnement payant : rapport annuel 2023 des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO)

C – M. Richard BENISTANT – Adjoint aux Finances/Environnement

1 – Redevance spéciale collecte « gros producteurs » en bac – année 2025

2 – Mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires

3 – Forêt communale de Belley – Actions 2025 ONF

D – Mme Marie-Hélène DESCHAMPS – Adjointe à l'urbanisme

1 – Mise à jour de la convention de fonctionnement entre le service urbanisme mutualisé et les communes adhérentes.

2A – Constitution d'une servitude complémentaire pour le passage de réseaux sur l'emprise d'un chemin rural au lieu-dit Cublon.

2B – Constitution de servitudes de passage et de tréfonds pour le passage de réseaux sur la parcelle D1690 – secteur Meullens.

3 – Approbation du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Belley

E – Mme Nadine THEVENOT – Conseillère municipale déléguée aux Ressources Humaines

- 1 – Personnel communal – tableau des effectifs temps complet
- 2 – Recrutement d'agents contractuels : accroissement temporaire d'activité

Questions diverses

M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et salue la présence de la presse et des personnes présentes dans le public, ainsi que le public sur Facebook. Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et procède à la lecture des pouvoirs.

Mme Nadine THEVENOT est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2024 est adopté à l'unanimité

M. le Maire procède ensuite à la lecture des décisions du Maire (tableau ci-dessus).

M. le Maire s'enquiert d'éventuelles questions.

Questions pour la fin du conseil :

Mme C. DEMENTHON : 2 questions par rapport à la lettre du 13 décembre liée à la Communauté de communes sur la demande d'indemnités préalables.

Mme Marie-Christine ROZIER :

- Information sur les remarques relatives au « schéma vélo ».
- Information sur l'envoi d'un mail par un Belleysan à elle-même et Mme DESCHAMPS

M. le Maire annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 24 mars 2025 au même endroit, à 18h30, pour le budget.

Informations du Maire :

- Point d'avancement de la plaine sportive Belley-Bugey Sud.

M. le Maire annonce le démarrage de la phase 2 début avril. Dans cette phase 2, il y a la butte Diano, le stade Chastel avec piste d'athlétisme et le terrain de foot synthétique, l'aire de pratique libre et le terrain de jeu pour enfants. La livraison est prévue à la fin juillet 2025.

Les travaux des vestiaires du Coiffet vont être engagés à partir du 24 février pour 3 semaines de rénovation.

La phase 3 du stade Coiffet sera engagée à l'automne 2025 avec le remplacement du vieux synthétique. L'objectif, c'est que les phases 2 et 3 soient livrées en fin d'année 2025.

Pour la phase 4 qui concerne la rénovation de la tribune Chastel et de la Halle tennis, la maîtrise d'œuvre est en cours de recrutement, à savoir l'architecte. Il y a 3 candidats en

short-list. L'architecte qui va les accompagner dans cette rénovation indispensable, à la fois des tribunes et surtout toute la partie vestiaire, sera choisi prochainement.

- Point d'avancement de l'îlot Baudin

Le chantier est presque terminé. Les derniers travaux consistent à faire les plantations, mettre des bancs, des corbeilles de propreté, des appuis vélo, le marquage au sol, les panneaux de signalisation et les jardinières de la place seront finalisés pour début avril 2025.

- L'Ousson : voie verte

M. Dominique CANOT précise que la jonction voie verte ViaRhôna : centre-ville / zone de l'Ousson doit être terminée fin mars.

- Point sur les travaux de la communauté de communes : piscine et siège communautaire

M. Jean-Michel BERTHET indique que les travaux ont bien démarré pour le centre nautique. Sa déconstruction est quasiment terminée. Demain, il y aura une réunion importante avec les acteurs des 18 lots qui restent. Les travaux vont donc démarrer prochainement avec une livraison pour septembre 2026.

Les travaux du siège communautaire sont en cours. Il y aura un peu de retard pour qu'il soit livré à la fin de l'année, mais ça sera tout début d'année 2026.

Présentation de la stratégie commerciale

Mme Marie-Hélène DESCHAMPS présente avec Élodie COTE la stratégie commerciale qui a été mise en place par l'équipe avec un gros travail des services.

Élodie est le chef du dispositif « petites villes de demain » qui n'a pas qu'un volet commerce, mais où le volet commerce a toute sa place, puisque, autant que dans d'autres villes plus importantes ou de la taille de Belley, il y a une souffrance des commerçants qui voient les centres-villes se déserrer. Quelques actions ont été menées pour redynamiser le centre-ville et apporter de l'aide aux commerçants. C'est la stratégie que va présenter Élodie COTE.

Mme Élodie COTE explique que la stratégie est bâtie sur 4 axes :

- Le 1^{er} axe concerne le **maintien de la polarité commerciale** qui passe par la mise en place d'un guichet unique, dont l'objectif est d'avoir une seule porte d'entrée pour le porteur de projet. Ce dernier rencontre à la fois le service commerce et service urbanisme. Le but est d'accompagner le prospect dans tout son parcours d'installation : l'identification du local, l'accompagnement dans le traitement administratif des demandes, notamment d'urbanisme et les demandes de financement, afin d'avoir une gestion et une approche transversale des dossiers. D'autres services peuvent être associés, notamment la police municipale pour des demandes d'occupation du domaine public ou la direction générale pour les demandes de licences.

Le maintien de la polarité commerciale passe également par le suivi du tissu commercial avec la mise en place du droit de préemption commerciale. Grâce à cet outil, les élus peuvent suivre l'évolution des ventes, des reprises et des fermetures de commerces sur le périmètre « ORT, petites villes de demain ».

Le premier local sur lequel les élus ont préempté sur un droit au bail, c'est le local VAL'DÉCO qui se situe juste à côté de la mairie, au numéro 3 boulevard de Verdun, avec un accompagnement forcément financier de la collectivité sur la reprise du droit au bail de 14 000 € et un loyer de 650 € TTC hors charges.

C'est également la mise en place d'un dispositif d'aide directe pour ces commerçants (commerces installés ou commerçants souhaitant s'installer sur la commune).

Il y a 2 dispositifs :

- (Le seuil a été abaissé à 5 000 €) de 5 000 à 9 999 € hors taxes de travaux. Les travaux concernent l'aménagement, l'achat de matériel ou tout ce qui est mise en place d'enseignes. La commune accompagne à hauteur de 30 % les porteurs de projets.
- De 10 000 à 50 000 € hors taxes avec un cofinancement Région et Ville de Belley, donc 20 % par la Région et 10 % par la Ville.

Il y a également une volonté de concerter et d'initier une démarche de sensibilisation sur la politique de loyer pratiquée à Belley, qui parfois est un peu haute et qui peut freiner l'ouverture de nouveaux commerces. L'objectif, c'est vraiment d'organiser 2 temps forts de réunion. Une première, avec tous les commerçants belleysans, et une 2^{nde} auprès des propriétaires.

- Le 2^{ème} axe, c'est **l'amélioration du parcours marchand** pour essayer d'attirer plus de clients en centre-ville. Un travail est réalisé sur l'aménagement et l'accessibilité de l'espace public : mobilier urbain, signalétique, végétalisation en cœur de ville, traversées de rue, suspensions et décorations florales.

Il y a eu un premier effet marquant, notamment sur la rénovation de l'îlot Baudin, l'objectif sera de remonter avec le projet « élan cœur de ville » par la grande rue jusqu'à la place des terreaux.

- Le 3^{ème} axe, c'est « **initier et relancer la dynamique commerciale** », c'est essayer d'attirer de nouveaux commerçants. Il faut absolument arriver à diversifier l'offre de services et de produits disponibles sur le territoire.

Un travail de prospection a été mené auprès de communes qui ont déjà les mêmes problématiques de centralité. Aujourd'hui, 2 associations les accompagnent dans cette volonté de redynamiser le cœur de ville avec « Oh la Belle Ville » et « Ma boutique à l'essai ». L'adhésion auprès de ces 2 associations représente 8 500 € à l'année. Leurs objectifs sont de créer une activité commerciale à travers les locaux vacants du cœur de ville par l'accompagnement et le conseil auprès des municipalités.

La première opération symbolique avec « Ma boutique à l'essai » est VAL'DÉCO. Un panneau « Ville de Belley – local à louer » a été mis sur le local et en 5 mois, il y a eu 0 contact. Alors qu'en un mois, avec « Ma boutique à l'essai », il y a eu 8 contacts. La démarche a vraiment été assez significative. 3 projets vont être reçus en audition avec un comité de sélection mercredi après-midi. Ce sont 3 projets très qualitatifs sur

3 activités différentes. 3 projets pour un seul local, mais le but, c'est de pérenniser leur activité sur d'autres locaux vacants, donc il faut que ce dispositif « Ma boutique à l'essai » puisse perdurer sur d'autres locaux qui ont été identifiés.

Il y a également un travail de prospection et de mise en réseau. La mise en réseau est le dispositif « petite ville de demain » qui permet de travailler avec des partenaires clés, avec d'autres collectivités qui ont exactement les mêmes problématiques que les leurs, ce qui leur permet de faire du benchmark et de trouver de bonnes idées. Un travail est fait avec l'Établissement Public Foncier sur la reprise de friches en cœur de ville, puisque pour faire revenir du commerce en centre-ville, il faut pouvoir faire revenir des gens en centre-ville pour qu'ils y habitent, donc il y a tout un travail à mener sur la partie logement. 2 dossiers sont en cours sur la Grande Rue et sur la rue Saint-Martin. C'est une association très forte entre reprise logement et reprise commerce. Cette opération représente une enveloppe de 150 000 €.

- Le dernier point, c'est essayer d'inscrire la ville dans une démarche d'attractivité territoriale. L'objectif serait de faire revivre des vitrines vacantes, de créer du lien entre logements et commerce, mais également tourisme et commerce, puisque le touriste qui vient à Belley doit pouvoir consommer en cœur de ville, c'est valoriser le territoire et ses capacités en matière économique. C'est un travail qui se fait de concert avec l'intercommunalité et qui, à échéance 2026, doit réaliser le schéma directeur du commerce.

Mme Marie-Hélène DESCHAMPS ajoute qu'il y a une grosse demande envers les commerçants de pouvoir être présents les week-ends pour les établissements qui peuvent recevoir des touristes. Il faut travailler les horaires et la présence. L'enquête Flash l'a révélé également. C'est un appel aux bonnes volontés pour que Belley soit dynamique les week-ends et puisse offrir un visage d'accueil aux différents touristes.

M. le Maire indique que du retard a été pris dans cette ville du Belley. Sur la notion de friche ou de la vacance, il y a vraiment un coup de collier à mettre et il faut qu'ils soient encore plus ambitieux. Il y a des résultats concrets sur certaines friches, mais il faudrait attaquer sur d'autres, d'où les 150 000 € de reprise de friche de cœur de ville avec l'Établissement Public Foncier.

Il y a encore certains propriétaires qui bloquent ou qui ne s'occupent absolument pas de leurs biens, donc ils font feu de tout bois pour les récupérer, soit avec les outils qu'ils peuvent avoir au niveau de l'urbanisme, soit via l'Établissement Public Foncier dans le cadre de négociations pour enfin arriver à sortir ces fameuses friches, mais c'est du moyen long terme. Il prend l'exemple du bar des Aigles qui va être démoli prochainement. C'est structurant, c'est lourd, c'est long à mettre en œuvre. Et là, la stratégie d'orientation de reprise sur ce droit de préemption commercial, il faut l'exercer encore plus. Mais ce sont aussi des budgets. Pour VAL'DÉCO, ça a été 14 000 € qu'il a fallu abonder et après, il faut payer le loyer. Mais c'est aussi de leur responsabilité d'essayer de relancer la machine. Ce qui est de bon augure, c'est qu'il y a, aujourd'hui, 3 porteurs de projets qui se sont intéressés à VAL'DÉCO et il faudrait qu'il y en ait bien d'autres encore à Belley pour reprendre la main. Il faut que la dynamique publique relance la machine privée pour que, à un moment, ça attire du monde.

Il a encore reçu des porteurs de projets ce matin, qui s'intéressent au cœur de ville. Il faut continuer, aller vers ces personnes et les solliciter, ne pas craindre d'aller au contact et demander à ceux qui ont un savoir-faire de s'implanter à Belley. Mais il faut des locaux attractifs pour leur proposer, sans compter tout ce qui a été fait avec l'îlot Baudin.

Les 1 300 000 € participent pleinement à l'attractivité de la ville de Belley. Et il faudra aller encore plus loin avec la remontée de la Grande Rue, travailler sur tout le secteur de la place des Terreaux – les Halles. Il y a un travail de végétalisation actuellement fait par les services des espaces verts qu'il salue.

M. Bernard MEYRAND a quelques questions à la suite de la présentation du travail fait sur la stratégie commerciale :

- Il y a eu l'installation de Gifi et Action. Ce sont des magasins qui développent une activité commerciale tous azimuts. Il s'interroge sur l'impact que peuvent avoir ces gros monstres qui arrivent. Ils ne peuvent pas imaginer que ça ne touche pas le centre-ville.
- Il indique être Belleysan et, à différentes reprises, il n'a pas trouvé de pain le dimanche.
- Concernant les salons de thé, il y en a une rue de la République qui a ouvert il y a quelques mois. Grande Rue, un brunch vient d'ouvrir qui ressemble à un salon de thé.
- Il y a des distributeurs automatiques qui fleurissent un peu partout, avec tous les désagréments qu'ils engendrent : stationnement permanent, bruit et la saleté qui s'établit.

M. Bernard MEYRAND demande à M. le Maire ce qu'il en pense et ce qu'il est possible de faire et comment, dans le cadre d'une stratégie commerciale.

M. le Maire précise que cette stratégie a été partagée avec leur partenaire qui est l'UCAB, l'Union des Commerçants et Artisans de Belley avec son président M. Loïc KATA avec qui ils collaborent étroitement. Il y a des points réguliers organisés par Marie-Hélène avec Élodie pour dialoguer et partager toute cette stratégie qui n'était pas présente à Belley.

Pour Gifi et Action, M. le Maire ne fait pas 2 mètres dans la rue sans que des gens lui disent merci alors qu'il n'a pas influencé ces implantations, sauf sur la CNAC où, à un moment, il a fallu se positionner. Ça apporte une réponse. Il y a des gens qui sont heureux de ces magasins et ça évite le taux d'évasion à Chambéry.

Il était, avec l'équipe, un de ceux à avoir œuvré pour éviter l'agrandissement de 5 000 m² derrière Carrefour. Ils ont tout fait pour éviter ça et ils ont bien fait.

Action est venu se loger en location sur les concessions CNR où il y avait un Leader Price, qui a fermé.

Gifi est sur une plateforme qui appartient également à un privé.

Sur les boulangeries, c'est toujours le même sujet du travail dans ce pays. Si le travail et la valorisation de ces métiers essentiels de l'artisanat, des boulangers, avaient été mis au cœur de toute cette société, ils n'en seraient certainement pas là !

Pour le salon de thé, c'est une bonne nouvelle. M. le Maire demande à M. Bernard MEYRAND si ça le choque qu'il y ait trop de salons de thé ?

M. Bernard MEYRAND explique qu'au vu du turnover qui se développe, il s'est posé la question de savoir si les 2 allaient tenir le coup.

M. le Maire ne ressent pas de problématique sur la pérennité de l'activité du salon de thé. C'était un besoin, parce qu'il n'y avait pas à Belley ce type de formule.

En ce qui concerne les distributeurs automatiques, c'est un problème. Ce sont des privés qui louent ce type de distributeurs et la collectivité n'a pas trop de moyens pour les empêcher. Ce sujet sera étudié lors du prochain PLU, à savoir il y aurait possibilité de bloquer ce type d'activité. Ce qui veut dire commencer à figer certains périmètres du cœur de ville au niveau du commerce, retravailler tout le périmètre commercial et pouvoir affecter dans telle zone, tel type d'activité. C'est bien mais dans les villes où il y a une forte demande d'attractivité.

Il pense que c'est aux collectivités d'aller voir ces privés pour leur demander ce qu'ils font de leur bâtiment. Ce sont les 150 000 € qui sont engagés. Il aimerait engager encore plus de moyens pour la reprise de friches ou de bâtiments, où il y a une vacance ou des bâtiments qui sont mal foutus, qui ne sont pas attractifs. Il faut qu'ils reprennent la main là-dessus, puisque certains privés ne réinvestissent plus et font à minima.

Le bar des Aigles était un bâtiment complètement incendié, mais il y a d'autres bâtiments où ils peuvent reprendre la main, mais encore faut-il négocier avec le propriétaire et qu'il ait envie de vendre. Parfois, certains veulent tout de suite des sommes un peu folles alors que leur bien ne vaut rien. Donc, ils iront les attaquer avec d'autres armes qu'il peut y avoir d'un point de vue de l'urbanisme. Mais c'est tout l'enjeu de l'urbanisme à Belley.

Mme Marie-Hélène DESCHAMPS ajoute que pour les distributeurs, ils se sont rapprochés des exploitants tout récemment, par rapport à des démarches administratives qu'ils souhaiteraient bien qu'ils fassent de façon à être dans les clous.

Concernant les commerces, depuis février 2023, s'il y a eu 27 fermetures de magasin, ils arrivent quand même à un solde positif de 19 reprises et de 17 ouvertures, ce qui fait un total de 36, soit un solde positif de 9 commerces. L'accompagnement n'y est pas pour rien. Il y a toute une équipe qui est chargée d'accompagner les gens. Il y a des freins administratifs, des normes à respecter, des dossiers de 50 pages à remplir. C'est une réglementation française qu'ils sont obligés de faire respecter. Ils ne peuvent pas faire à la place des commerçants. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour les accompagner, les encourager. Ils autorisent un maximum de manifestations sur le domaine public. Ils sont à l'écoute, au travers de l'UCAB, mais aussi d'autres commerçants.

Élodie envoie chaque semaine à telle ou telle personne qui s'est présentée en mairie, la liste des démarches à faire, les coordonnées des services de la ville qui peuvent les renseigner mais aussi les différents dispositifs d'aides qui peuvent être proposés et qui, chaque année, bénéficient d'une enveloppe qui est votée en Conseil Municipal.

Par exemple, la Région octroie une subvention de 46 000 €, couplée avec l'aide de la commune de 23 000 €, c'est près de 69 000 € d'aides qui sont versées aux commerces pour la ville de Belley en centre.

Il y a aussi « initiative Bugey » et l'UCAB, l'association des commerçants et artisans de Belley, qui est aussi une porte d'entrée. Et il y a toute une synergie entre ces différents organismes.

La Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce ont été sollicitées pour les aider à chercher des boulangers. Le local du boulevard du Mail, ex-boulangerie, n'est pas sur le marché actuellement. Par ailleurs, tout est mis en œuvre pour accompagner au maximum les boulangers Belleysans.

Charlotte DEMENTHON a 2 questions. Elle rappelle l'importance de recevoir les documents qui vont être mis au débat à l'avance comme tous les autres documents et donc, c'est une demande qu'elle porte à nouveau. Elle demande comment mieux soutenir les actions de l'UCAB. Elle indique que Bugey-Sud porte la compétence au niveau communautaire du développement économique et demande comment ça s'articule.

M. le Maire répond que l'UCAB est un partenaire incontournable pour la ville et tout ce qu'ils peuvent engager et mener, ils travaillent de concert. Ils ont de la chance d'avoir une union commerciale de ce niveau-là qui rassemble 130 adhérents, très motivés et engagés. Des actions sont partagées comme : le marché de Noël.

Pour la compétence de Bugey-Sud : le développement économique, ils se sont toujours posé cette question de savoir où mettre le commerce. Aujourd'hui, le commerce est compétence des communes, mais c'est aussi de l'économie.

L'UCAB a travaillé étroitement sur le schéma du développement économique avec Bugey Sud, mais comme c'est le commerce, donc c'est la ville. Il faut donc que ces 3 acteurs soient très alignés pour parler d'économie globale. Ils ont eu ce débat il y a 2 semaines avec Thierry THOLLON de la CCI.

Monsieur le Maire remercie Mme Deschamps et Mme Cote pour leur présentation de la stratégie commerciale de Belley et donne la parole à M. Bénistant pour la première délibération.

A-01 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint en charge des Finances, présente au Conseil Municipal les orientations budgétaires de l'année 2025.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à débattre sur les orientations budgétaires proposées.

LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉBATTU sur les orientations budgétaires pour l'année 2025 en analysant tous les points et graphiques présentés.

M. Richard BENISTANT confirme l'annonce faite depuis quelques années sur les finances des communes qui vont se restreignant, ils sont en train de le vivre à Belley.

Les 2 piliers significatifs, au niveau de l'aménagement, sont : Baudin et la plaine sportive.

Chaque année, le patrimoine de la ville est entretenu et sont dépensés entre 5, 6, 7, 800 mille euros pour cela. Le cumul de tout ça, à force d'avoir transféré des dynamiques fiscales dans d'autres véhicules et notamment au niveau des communautés de communes

ou d'autres choses, fait que c'est très compliqué de maintenir ce régime d'investissement, puisque c'est vraiment sur 2 moteurs.

La fusée, ce sont 2 moteurs. Le premier moteur primaire, qui, par le fonctionnement, doit être susceptible de dégager suffisamment d'excédents pour alimenter le second moteur de l'investissement qui lui va se nourrir de ses excédents et ponctuellement, venir chercher de l'emprunt et des fonds publics en complément, mais l'un ne va pas sans l'autre.

Et comme le premier moteur va s'amenuisant d'année en année, c'est évidemment de plus en plus compliqué pour les communes. Ils ont énormément travaillé sur la dynamique à moyen terme de ce premier moteur, le fonctionnement, pour voir comment les choses se comporteraient dans l'avenir, pour prendre le maximum de précautions sur la suite.

C'est un travail qui a été réalisé par plusieurs étapes de réitération avec les services et avec les collègues adjoints. Il y a eu plusieurs réunions ces derniers mois.

Le budget pour 2025, sur cette fin de mandature, va être présenté. Il est bien sûr à l'équilibre et reflète leurs engagements de ne pas réendetter la ville. Il permet de dégager une capacité d'autofinancement permettant de rembourser les emprunts et une capacité d'autofinancement nette laissant une petite marge de manœuvre, notamment pour financer tout ce qui est investissement d'entretien.

Dans les éléments importants qui ont été mis sur la table, un historique sur l'absence de pacte fiscal avec la CC les a amenés à avoir une demande qui avait démarré il y a plusieurs trimestres en arrière et qui est devenue extrêmement appuyée à la fin de cette année 2024, d'abord parce que c'était dû à la ville.

Après un long temps de patience pour que les choses avancent, ils ont souhaité aller droit au but en fin d'année pour éviter de perdre une année de prescription et pouvoir sortir d'un attentisme, puisque Belley revendiquait le fait d'accéder aux enveloppes qui sont prévues par les textes. C'est chose faite. Les choses ont été entérinées récemment et elles passeront en Conseil communautaire très prochainement. Ils considèrent aujourd'hui que les éléments de réponse sont tout à fait satisfaisants pour la ville de Belley, pour la défense de l'intérêt général des habitants de la CC qui utilisent beaucoup les équipements de Belley et des habitants de Belley qui financent depuis des années ces fameux équipements collectifs, de la culture et sportifs.

Le taux de fiscalité est resté inchangé sur toute la mandature. C'était un autre engagement que, petit à petit, Belley redevienne exemplaire, c'est-à-dire que Belley a été une ville sous-fiscalisée dans les années 80, 90. Il y avait eu un effort important de remonter les taux de l'ordre de 35 à 37 % à la mandature précédente pour faire face justement aux différentes injonctions de la Chambre Régionale des Comptes. Les injonctions provenaient de dépenses extrêmement importantes et trop importantes pour les capacités financières de la ville sur la mandature encore d'avant. Donc aujourd'hui, les taux moyens de fiscalité sont à nouveau juste en deçà soit des tranches d'une commune de 10 000 habitants, soit au niveau national.

L'engagement sur la dette a été tenu et sera tenu. Il y a eu beaucoup de discussions en interne, des arbitrages sur la culture, sur la plaine sportive. Une partie des travaux, pour l'instant, a été mise de côté. C'est pour ça qu'ils revenaient d'une enveloppe d'environ 12,5, 12,7 millions hors taxes à une de 10,5 millions. Ces arbitrages sont faits pour que

l'équilibre entre les moteurs soit toujours respecté et qu'ils puissent se projeter à 3, 4 ou 5 ans devant.

M. Anthony BARILLOT (Directeur Général des Services) commente les premières pages du débat d'orientation budgétaire projeté aux élus et aux internautes :

« Bonsoir à tous,

Conformément aux dispositions réglementaires et législatives, la collectivité est tenue d'organiser un débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2025. **Ce débat s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires qui comprend 4 parties distinctes soit une présentation du contexte économique, juridique et législatif qui entourera le budget 2025 (I), un état relatif à la structuration et à l'évolution des effectifs de la ville et du pôle culture (II), les orientations budgétaires retenues selon les politiques publiques poursuivies ou à développer en 2025 (III), et enfin une projection de la situation financière de la commune se rapportant à l'analyse de l'autofinancement ainsi que l'état d'endettement de la collectivité présenté sur l'ensemble de ses budgets.**

Concernant la situation économique mondiale, la croissance mondiale est estimée à +3,3 % pour 2025, qui tient essentiellement compte des chiffres des États-Unis. La divergence des trajectoires de croissance persiste et pourrait s'accroître.

Au niveau global, **l'inflation devrait ralentir à + 4,2 % en 2025. Un taux d'inflation estimé, en baisse, à + 2 % en 2025, dans la zone euro.**

Au niveau national

Une sortie de l'inflation sans récession, avec une reprise décalée à 2026-2027 :

Une croissance plus modérée en 2024 (0,9 %) et en 2025 (1,3 %), mais qui reste positive.

Une inflation qui s'inscrirait durablement en dessous de 2 %.

Un marché du travail qui commence à entrer dans une phase transitoire de ralentissement.

Des aléas géopolitiques élevés qui pèsent sur le commerce international (droits de douane aux États-Unis).

Dette et déficit des administrations

Avec l'importante croissance du PIB connue en 2021 et 2022 (respectivement +6,8 % et +2,6 %), le déficit public a connu une diminution importante en valeur relative sur ces années pour revenir **à son niveau d'avant crise.**

Le déficit des collectivités reste lui insignifiant, cadré par la contrainte des budgets équilibrés.

La dette publique française, **portée principalement par les services de l'État et les administrations de Sécurité sociale**, augmente à nouveau en valeur relative au PIB.

Elle continue d'augmenter en volume et passe de **3 097,3 Mds € en septembre 2023 à 3 303 Mds € en septembre 2024 (publication INSEE).**

L'évolution du budget des collectivités locales

Point d'attention sur l'évolution des dépenses et des recettes 2025 associées aux dispositions de la LFI 2025.

Une dynamique importante des budgets des collectivités due à une inflation (salaires, énergies, services, matières premières) qui reste élevée, ainsi qu'une dynamique fiscale associée.

Pour 2025, **revalorisation des valeurs locatives cadastrales après 3,9 en 2024, 1,7 pour 2025. Pour Belley, soit + 126 k€ de recette supplémentaire attendue.**

Pour ce qui est des dépenses, les prix de l'énergie vont pour la première fois depuis 2022 diminuer, permettant de retrouver des niveaux de budget similaires à 2022 grâce notamment au plan d'économies d'énergie.

Autre facteur de hausse, l'évolution du taux **des cotisations patronales de la CNRACL, augmentation progressive du taux de cotisation de +12 points, soit +37,9 %, soit + 88 k€/an** pour la collectivité.

Calendrier des nouveaux taux applicables :

- **À compter du 1er janvier 2025, le taux est fixé à 34,65 %**
- À compter du 1er janvier 2026, le taux sera fixé à 37,65 %
- À compter du 1er janvier 2027, le taux sera fixé à 40,65 %
- À compter du 1er janvier 2028, le taux sera fixé à 43,65 %

Investissements locaux

Un bloc communal qui porte toujours l'investissement public à l'échelle des territoires : le bloc communal (communes + EPCI) porte près **de 58 % des investissements** locaux.

Une loi de Finances qui réajuste :

- À la baisse, les dotations d'État versées aux collectivités (slide 16)
- Et qui impactera significativement les budgets des collectivités (slide 17).

L'analyse de la structure des effectifs et de son évolution.

Le débat sur les orientations budgétaires est l'occasion de décrire précisément les principales évolutions afférentes aux ressources humaines et à la politique menée par la collectivité en matière d'évolution prévisionnelle des effectifs et de valorisation des compétences.

Lecture synthétique des slides 21 à 33.

Pour les orientations et perspectives budgétaires 2025, il appartiendra à M. le Maire et à M. l'Adjoint délégué aux affaires financières de vous les présenter et de vous les commenter.

Merci de votre attention. »

M. Richard BENISTANT présente **les politiques du budget 2025** en grande synthèse.

Il reste sur la présentation globale en additionnant les chiffres du budget de fonctionnement et du budget d'investissement par grande politique :

- Commerce, proximité, aménagement,
- Culture et patrimoine,
- Services publics et équipements.

La plaine sportive pèse beaucoup dans la partie services publics et équipements.

- L'action culturelle événementielle : 2,5 millions de budgets de fonctionnement et beaucoup moins en investissements, avec une prise en charge par la ville très large

et quelques aides du département, notamment pour la relance et la réouverture de la salle Rameaux qui est en partie supportée par la ville.

- La sécurité : 500 000 € de budget de fonctionnement, 6 agents, 1 ASVP, 1 personne en soutien administratif, la vidéoprotection.
- La politique environnementale : 723 000 € de budget de fonctionnement. C'est essentiellement de la masse salariale et un peu d'équipement. Et en investissement, essentiellement la partie éclairage. Il y a de plus en plus d'interventions sur des arbres qui vieillissent, qui doivent être changés très régulièrement.
- Vie associative et sportive : pratiquement 500 000 € de fonctionnement et 5 700 000 € d'investissement, notamment pour la plaine sportive.

Le budget global est de 19 000 000 d'euros correspondant à l'addition du fonctionnement et de l'investissement, dont :

- 33 % sur la vie associative et sportive.
- L'action sociale, l'enfance et la jeunesse, 23 %,
- L'action culturelle, 14 %,
- Les services de proximité, 15 %,
- La sécurité, 3 %.
- La politique environnementale, 4 %.

Les grands investissements du mandat.

- Pour la plaine sportive, l'investissement total a été ramené à 10 700 000 € hors taxes. Et pour la commune, compte tenu des derniers arbitrages connus au niveau des financements, ce serait de l'ordre de 6 000 000 € hors taxes. Le FCTVA, qui leur est défavorable de 2 points avec la nouvelle loi de finances, a été intégré dans les chiffres pour la fin de mandature, ce qui n'était pas prévu.
- La réhabilitation des friches, avec l'opération Le Tanneur. C'est un achat démolition porté par l'EPF pour 1 000 000 € auquel un fonds friche de 500 000 € a été imputé et versé à l'EPF. Un travail est mené avec la Communauté de Communes Bugey-Sud pour la suite de l'aménagement avec le terrain Oxyane, Le bar des Aigles acheté 133 000 € et les études de 10 000 € et les opportunités.
- La requalification des quartiers, dont le quartier du chapitre qui est en cours, avec, pour l'instant, des dépenses limitées : des études pour 36 000 € plus quelques dépenses complémentaires, 28 000 €. Pour l'instant, avec les aides, il y a un reste à charge qui est de l'ordre de 8 000 €. En revanche, le délai est très long. C'est 2 ans de procédure, avec une sélection des candidats au 3^{ème} trimestre. Les prix de vente de ce projet passeront sur le mandat suivant. Ce seront des produits de session de l'ordre de 900 000 €.
- Le quartier de l'amitié, pour lequel la Ville a porté juridiquement des dépenses de l'ordre de 20 000 € et qui est en cours.

Les grands projets d'investissement pour 2025 :

- La plaine sportive : 5,7 millions d'euros.
- L'éclairage public : 50 000 €.
- La salle de l'Intégral : 100 000 €.
- L'investissement récurrent pour l'ensemble des équipements : 500 000 € sur cette année en particulier.

Des subventions pour un montant de 2,9 millions d'euros sont attendues sur l'exercice 2025, ce qui laisse un autofinancement prévisionnel de 3,4 millions d'euros. Le total des financements est de 6,3 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement (en synthèse)

Il y a une population d'agents dont la moyenne d'âge est de 50 ans. Aujourd'hui, les charges de personnel sont supérieures à la moyenne nationale et représentent 52 % du budget de fonctionnement.

Subventions d'équilibre

- Les projections 2025 sont, avec un an d'effort, en baisse de dépenses de l'ordre de 60 000 € à 70 000 €.
- Au pôle culture : 1,9 million d'euros pour 2025.
- Le CCAS : une baisse de 50 000 € pour 2025 par rapport à 2024 qui était de 300 000 €.
- Donc 3 035 000 euros seront alloués à ces 2 budgets annexes.

Subventions aux associations.

Peu d'évolution, avec des dépenses de 415 000 € en 2024, qui seront identiques en 2025. La Ville reste dans la contractualisation avec chaque association pour essayer de bien définir ce qui est attendu des associations puisqu'elle les finance en partie.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses à caractère général sont stables. Le coût des fluides : de gros efforts sur l'énergie ont été faits malgré les hausses très importantes. Ils vont continuer d'intensifier l'exercice pour essayer de diminuer la consommation de kilowattheure.

Charges de personnel

Toutes les augmentations ont été intégrées. Les autres charges de gestion comprennent les budgets annexes culture et CCAS.

Recettes de fonctionnement

Le produit de fonctionnement par habitant ne leur était pas forcément favorable. Il était plutôt en dessous des strates des villes à 5 000 à 10 000 habitants.

Les taux d'impôts

Le mandat finira en totale stabilité. La ligne fiscale va arriver. Elle a été forte cette année en 2024 parce que des augmentations de base avaient été prévues fin 2023 dans la loi de finances et étaient de l'ordre de 7 %. En revanche, la loi de finances 2025 est susceptible d'évoluer encore. C'est compte tenu des éléments sur le projet de loi de finances que ces chiffres sont présentés. Donc, s'il y a un grand changement, le DOB sera peut-être modifié. Pour l'instant, la dynamique fiscale sur les bases, après avoir atteint une pointe de 7 % l'année dernière, revient à un 1,7 %, ce qui est lié à l'inflation. La ligne fiscale ne se fait que par l'évolution donnée par l'État sur les bases fiscales et pas par les taux.

L'évolution des impôts et taxes sur la commune.

En 2020, le total des impôts et des taxes était de l'ordre de 5 millions d'euros. Il est de 5,9 millions 6 ans après.

La dotation globale de l'État

Elle est en baisse constante depuis 2010, puisqu'elle était à peu près à 1,6 million d'euros entre le forfaitaire et la dotation de solidarité rurale. Et elle est aujourd'hui de 1 million d'euros. Donc, pour l'instant, il y a une baisse de l'ordre de 630 000 € sur 13 ans sur leurs revenus.

La dotation de solidarité communautaire

Des échanges extrêmement francs et complets ont eu lieu durant l'année 2024 pour la mise en place éventuelle et envisagée d'un pacte fiscal, mais qui n'avaient pas abouti à la fin de l'année et qui a donné lieu, par la Ville de Belley, au dépôt d'un courrier formel posant précisément sa demande en termes juridiques et faisant état de sa demande de versement sur la prescription quadriennale, de sorte de ne pas perdre encore une année de prescription. Ayant établi que les choses seraient finalement soldées, il y aura une régularisation pour la période 2020-2024 d'à peu près 934 000 €. Les choses ne sont pas encore votées formellement à la CC, même si les accords de principe sont très avancés. Dans ce DOB, un produit de 170 000 € a été pris sur 2025. Il est issu de l'année 2024, donc il y a un an de décalage. Le reste des 934 000 € sera passé sur les années 2025, 2026 et peut-être 2027. La CC indiquera comment elle peut s'organiser au niveau fonctionnement pour verser ce qu'elle leur doit sur ces 4 années de reliquat. Le reste passera sur les fonds de concours d'investissement qui sont aussi en discussion et qui seront votés normalement par la CC.

Recettes de fonctionnement.

La seule taxe mise en place est sur les locaux et commerces vacants, mais qui, pour l'instant, a un rendement très faible. Les sessions d'actifs, qui avaient pu apporter en 2023 400 000 € puis 44 000 € en 2024, ont été intégrées et sont ramenées à 0 pour 2025 et 2026. Compte tenu des éléments qui ont été donnés, il reste ce quartier du chapitre. En 2024, c'est la vente des garages qui sont sous Baudin.

Capacité d'autofinancement

La subvention versée au budget annexe pôle Culture a été prise en compte, avec une baisse en 2025 d'environ 50 000 € équivalente au CCAS, donc il y a 100 000 € de baisse. Les recettes de fonctionnement varient à la suite de l'évolution des hausses de tarifs qui ont été votées. Ils ont été prudents sur les encaissements des droits d'enregistrement qui avaient connu de grandes années en 2021, 2022 et 2023 et qui, depuis, sont revenus à un niveau historique normal. La DSC due pour 2024 a été intégrée pour un montant de 168 000 €.

M. Bernard MEYRAND s'enquiert du prévisionnel sur la taxe sur les logements vacants.

M. Richard BENISTANT n'a pas d'idée claire là-dessus. Il y a eu des recettes en 2022 et 2023 de quelques milliers d'euros. Pour les locaux commerciaux, l'estimation était de 175 000 € de potentiel, mais la plupart des contribuables ont fait jouer les clauses d'exonération et des déclarations spontanées vis-à-vis du fisc pour échapper à l'impôt. La DGFIP a été questionnée concernant ce rendement aussi bas, mais n'a pas donné d'éléments de réponse. Pour la taxe sur les logements vacants, c'est inconnu à ce jour. La directrice financière de la commune a relancé les services au mois de novembre et de décembre pour essayer d'avoir une estimation et la DGFIP a répondu que ça arriverait en son temps et que le DOB devait être fait sans ces informations.

M. Bernard MEYRAND demande confirmation que des choses se sont passées au niveau des recettes liées au calcul des valeurs locatives des logements.

M. Richard BENISTANT le confirme et indique qu'ils ont effectué un travail régulier en commission pour solliciter les services de l'État pour faire une mise à jour des bases cadastrales, quand il y a des anomalies. Des actions réitérées ont été faites depuis 2020. Ensuite, il y a eu la remontée des valeurs locatives indexées chaque année, telle que la loi de finances l'a votée.

Capacité d'autofinancement (suite)

La capacité d'autofinancement permet de voir comment la trésorerie courante se comporte et c'est ce qui va permettre de ne pas trop recourir à l'emprunt.

- Le montant de trésorerie s'élève à 3,5 millions d'euros au 31 décembre.
- L'épargne brute dégagée en 2025 va être ramenée à 1,2 million d'euros, donc une baisse importante.
- Les investissements s'élèvent à 6,3 millions d'euros en TTC.
- La donation aux amortissements a été réinjectée. C'est une charge non décaissée de 1,2 million d'euros d'excédents d'épargne brute + 600 000 € de dotations aux amortissements qui ne sont qu'une charge calculée pour tenir compte de l'obsolescence des équipements.
- 1 million d'euros de remboursement d'emprunt ont été déduits.
- 2,9 millions d'euros d'emprunts nouveaux ont été rajoutés.
- Les subventions reçues telles qu'anticipées.
- Le FCTVA réduit de 2 points, soit 900 000 € d'encaissement, qui aurait dû être supérieur au million d'euros.
- Le flux de trésorerie net est de -1,5 million d'euros. Donc, ils pensent terminer un peu en dessous de 2 millions d'euros à la fin de l'année 2025, ce qui permettra d'enchaîner

la dernière partie et de finir de payer les dernières parties d'investissement sur la plaine sportive qui sera encore en cours à ce moment-là. Aujourd'hui, les recettes et les capacités de payer cet investissement jusqu'au bout ont été cartographiées pour les tranches 1, 2, 3 et 4 qui resteront optionnelles sur le début de la mandature suivante.

La projection des CAF brutes et nettes.

- La CAF brute est l'excédent net avant le remboursement du capital de la dette. Le capital de la dette oscille autour de 1 million d'euros par an, donc ils sont restés sur un niveau de dettes similaire durant toute la mandature et ils vont terminer légèrement en deçà du niveau de 10 millions d'euros annoncé. Ce sera plutôt autour de 9 millions d'euros de dettes.
- La CAF nette est la différence entre la CAF brute et le remboursement du capital de la dette. La CAF nette, qui était aux alentours de 800 000 € depuis 2 ans, descend à 200 000 €. Dans cette CAF nette de 200 000 €, il y en a 170 000 € qui viennent de la CC.

La dette

- La dette principale de la ville est de 8,7 millions d'euros compte tenu du remboursement de 1 million qui va se produire en 2025.
- Pour le pôle culture, il n'y a plus de dette.
- Le réseau chaleur bois suit son remboursement initié il y a 10 ou 11 ans et qui aujourd'hui est à 3,6 millions d'euros d'endettement.

Capital restant dû

- Le taux moyen sur la dette est de 1,13 % avec une durée de vie résiduelle de 10 ans et 7 mois.
- Les partenaires bancaires sont la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole, la BRED, la Banque Populaire et d'autres prêteurs divers, pour 3 % de la dette globale.
- Il n'y a pas de nouvel emprunt envisagé pour 2025 à ce stade.

Stratégie d'endettement

- Les emprunts nouveaux sur toute la mandature s'élèvent à 3,8 millions d'euros.
- Les remboursements des emprunts sur la mandature, 6,7 millions d'euros.

Les indicateurs clés

Le ratio, c'est le cumul de la dette ramené à la capacité d'autofinancement brute de la Ville. La Ville est juste en deçà des 9 années que préconise la Cour des comptes pour des communes de sa taille. Elle était à 6 ans l'année dernière.

Les moyennes de la STRATE

En 2014, ils étaient très au-dessus des communes de leur STRATE (5 000 à 10 000 habitants) : 145 € par habitant d'annuité de remboursement annuel et 1 523 € d'endettement par habitant. 10 années plus tard, leurs données sont de 107 €, donc ils

sont dans la moyenne de la STRATE. En encours de dette par habitant, ils étaient à 1 500 € et sont passés à 810 €, donc ils sont en deçà de la STRATE.

Questions/Réponses

Mme Charlotte DEMENTHON expose ses demandes, à savoir :

- La justification sur le fait d'investir en 2025 seulement 30 000 € dans les écoles, alors que c'était déjà 126 000 € l'année dernière.
- La justification sur le fait que seulement 4 % du budget est donné à l'environnement avec un investissement sur l'année de 40 000 €, alors que l'année dernière, c'était 150 000 €.
- Des explications pour le projet de la plaine sportive qui est passé de 5 millions d'euros à 12,7 millions d'euros puis à aujourd'hui, 10,72 millions d'euros hors taxes avec un reste à charge pour la ville qui a augmenté, sur le fait que les 1,5 million d'euros de la Région ne soient jamais arrivés.
- Des explications pour les 90 % des investissements de cette année qui seront encore du sport mais pas tout le sport (gymnase Morin ?).

Elle précise également qu'il y a une réflexion paysagère pour la revitalisation des Halles, mais c'est loin du projet de revitalisation qui avait été présenté en début de mandat.

M. le Maire rappelle tout ce qu'ils ont vécu durant ce mandat. Il indique qu'il n'y a pas trop de surprises sur ce DOB parce qu'ils se sont engagés sur un projet de plaine sportive d'importance. Les fonds FEDER européens (Fonds de Développement Régional de l'Europe) qui sont des fonds administrés et traités par la Région Auvergne-Rhône-Alpes leur octroient 2,5 millions d'euros, donc c'est plus que le 1 million attendu. C'est une suite logique puisqu'il y a un investissement.

Leur politique, c'est de se remettre à niveau sur cette thématique d'importance : le sport pour tous, le sport fédéral, l'accès pour les jeunes aussi. Il va y avoir une phase 2 avec toute cette zone libre de 7 000 m² et puis aussi pour la petite enfance.

Ils viennent de décaisser des investissements significatifs, mais ça ne les a pas empêchés de faire l'îlot Baudin pour 1,3 million d'euros, pour lequel ils ont essayé de limiter l'autofinancement de la Ville de Belley.

Ça ne les empêche pas de solliciter l'EPF pour les aider dans la reprise des friches et de continuer le fonctionnement de la Ville, notamment la Culture avec 2,5 millions d'euros. Il y a toujours des investissements associés à la culture, notamment les 200 000 € d'investissement sur la médiathèque et la transition LED à l'Intégral.

L'action sociale, c'est 4,3 millions d'euros de fonctionnement. L'effort est significatif.

Concernant la politique environnementale, il rappelle que la compétence environnement est portée par l'intercommunalité.

La Ville porte 700 000 € de fonctionnement parce que ça reste de la masse salariale. Ils ont aussi engagé un plan de rénovation de l'ensemble du parc d'éclairage public de la ville.

Après tous ces projets, ils auraient envie d'aller plus loin sur plein de choses, mais il faut à la fois les moyens financiers, mais surtout les moyens humains. Ils ont des services qui sont limités en ressources humaines pour porter les grands projets. Ils peuvent aller plus vite, mais ça veut dire recruter et c'est un coût.

S'ils cumulent tous les millions sur ce mandat, ça aurait été presque plus de 100 millions d'euros.

Concernant l'environnement, il aimerait bien traiter ce sujet du mode doux pour connecter à Rothonne et avoir encore plus d'ambition, notamment sur le programme « nouvel élan ». Sur les 6 ans passés, il y a eu beaucoup de choses de faites et là, c'est le déroulement classique.

Le gymnase Morin, dont la rénovation totale s'élève à 2 à 3 millions d'euros, sera traité sur un prochain mandat dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement.

Mme Charlotte DEMENTHON parle du courrier de la Ville de Belley du 13 décembre 2024 dont l'objet est « la dotation de solidarité communautaire, demande indemnitaire préalable ». Il y a 2 choses qui interrogent. La première est de savoir pourquoi les élus n'étaient pas au courant et deuxièmement, quel impact M. le Maire imagine sur les décisions à venir.

M. le Maire confirme que la relation avec les autres élus de Bugey Sud n'est pas toujours évidente. Ils ont respecté tout le calendrier de Bugey Sud qui avait été extrêmement clair parce qu'ils l'ont sollicité sur bon nombre de sujets et à chaque fois, la présidente les renvoyait au pacte fiscal et financier.

L'exercice était assez bien mené puisqu'ils ont fait le projet de territoire. À la fin de ce projet de territoire, ils sont passés au sujet du pacte fiscal et financier. Belley avait beaucoup d'attentes sur le sujet, parce qu'ils avaient une belle liste à mettre sur la table. Il y a un déséquilibre qui est réel, ce n'est pas une relation gagnant-gagnant.

Bugey Sud est compétente en termes de mobilité, en lien avec la région, c'est de sa responsabilité. Pour la navette, ils leur ont dit que tester une navette intra-muros faisait partie de leur programme. Il y a 2 partenaires qui ont été à l'écoute. Ce sont la Communauté de communes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ils ont eu cette navette.

Concernant le siège communautaire, ça a été un choix. Ils ont voulu revitaliser une friche de Belley. Ça a du sens, mais ça va servir à l'intercommunalité d'avoir ce siège. Ce n'est pas un cadeau.

Ça fait 4 ans qu'ils se répètent sur le sujet du pacte fiscal et financier. Il relit la recommandation numéro 4 du rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui a été présenté en février 2022 lors d'un Conseil communautaire : « élaborer un pacte financier et fiscal visant à la fois une neutralisation progressive des corrections des écarts des taux de fiscalité/ménage ayant préexisté à la fusion en 2014 et à introduire un mécanisme de solidarité financière à l'échelle du territoire ».

Il poursuit la lecture du rapport avec la page 40 :

« Le pack financier, fiscal et la solidarité intercommunale.

Le pacte financier et fiscal vise à mettre en cohérence l'ensemble des outils à la disposition des EPCI et de leurs communes membres pour organiser leurs relations administratives et financières.

Une démarche d'élaboration a été lancée en 2018 puis en 2019, mais n'a pas abouti, considérant l'absence de définition au préalable d'un projet stratégique. Son adoption est facultative, sauf pour les communautés de communes signataires d'un contrat de ville, ce qui est le cas de la CCBS. Elle doit donc se mettre en conformité avec la loi en adoptant un pacte fiscal et financier. À défaut, elle aurait pu se limiter à instaurer une dotation de solidarité communautaire régie par un article. Elle vise à assurer une redistribution horizontale de la fiscalité sur le territoire intercommunal au vu de la population et du potentiel fiscal et financier par habitant. Elle n'a non plus été instaurée. »

En 2024, ce travail est en route. Une réunion a eu lieu durant l'été, mais certains maires n'étaient pas favorables au pacte fiscal et financier et préféraient faire uniquement la dotation pour Belley.

Au mois de novembre, plusieurs solutions ont été présentées lors de la dernière conférence des maires. Il y en a une qui allait dans leur sens, même s'il manquait des éléments financiers. Donc, M. le Maire a informé l'ensemble des maires en conférence des maires que s'il n'arrivait pas à voir les bons chiffres, il enverrait un courrier à vocation juridique pour au moins s'assurer que la dotation soit mise en route et à compter de 2024.

S'il avait attendu, ils auraient perdu encore une année. Il a envoyé ce courrier, sans le remettre à Charlotte, parce que, pour lui, ce courrier avait vocation à acter le côté juridique auprès de la Présidente de la CCBS, qui a voulu, elle, mettre de la transparence.

C'est un avocat qui les a accompagnés dans la rédaction de ce courrier qui n'avait pas vocation à alimenter tout le territoire. Donc, ils ont assuré la sécurité en envoyant ce courrier qui a généré plus de discussions.

Une commission finance a été organisée au niveau de l'intercommunalité ainsi qu'une autre conférence des maires où ils ont obtenu la Dotation de Solidarité Communautaire de 1,2 million d'euros pour la période 2016 à 2024. Il a été négocié 934 000 € sur la prescription quadriennale sur les 4 ans en arrière et le reste, 250 000 €, sera fonds de concours pour participer à la plaine sportive. Les 934 000 € seront payés en 3 fois.

Il y aura un pacte fiscal pour 2 ans et après, les prochaines équipes devront se reposer la question de faire un débat sur le pacte fiscal et financier ou de ne rester que sur l'attribution de la dotation de solidarité due à Belley.

M. Richard BENISTANT répond à la question « Quelle sera la suite des impacts sur les relations avec la CCBS ? » La discussion qu'a instaurée la Communauté de commune à partir de mars 2024, autour de ce pacte fiscal qui aurait dû aboutir avant la fin de l'année et qui va aboutir dans quelques semaines, a montré aux communes ce qu'était la réalité de la Ville-Centre. Ce qui pouvait être évoqué de manière elliptique, contextuelle, dans des réunions où ce n'était pas le sujet, l'audit mené par KPMG a montré que la commune de Belley est la plus grosse du territoire et que c'est une de celles qui a le plus de difficultés.

Il pense que les maires des alentours l'ont compris et qu'au contraire, les relations et leur impact, dans la durée, vont être constructifs dans les mois à venir ce qui n'empêche pas Belley d'avoir dit, durant ces discussions, qu'il fallait que les autres communes retirent un fruit de ces discussions. Elles ont aussi leurs projets et il n'est pas question de Belley les piétiner. Les autres communes continueront d'exister et continueront de faire valoir leurs propres projets.

M. le Maire précise qu'il a été voté 500 000 € de fonds de concours pour l'ensemble de l'intercommunalité, dont 250 000 € garantis pour Belley à minima.

Mme Charlotte DEMENTHON demande si Belley souhaiterait et serait prête, dans l'idée de transférer une partie de la compétence culture et donc des équipements sportifs à la Communauté de commune, faire de même pour les équipements sportifs ?

M. le Maire répond qu'ils seraient prêts à tout. Ils veulent travailler avec intelligence, posément, avec méthode, avec réflexion. Ce qui pourrait paraître évident aux Belleysans ne l'est pas spécialement toujours pour les autres maires qui ont d'autres enjeux, problèmes, situations ou difficultés. Ça veut dire qu'il faut un portage politique très fort. Il faut une personne dédiée avec des services solides autour pour, à un moment et commune par commune faire le topo. KPMG l'a fait.

Il faut aller à la rencontre de ces maires. Les maires, d'année en année, ont moins de compétences et sont moins considérés, mais ce n'est pas la faute de l'intercommunalité, c'est celle du législateur. Le PLUI, qui était une compétence intéressante, n'est pas passé. Pour Belley, la révision du PLU c'est 300 000 €. Il y avait quand même sur l'avantage du PLUI de mettre en cohérence tout le territoire avec le SCOT (Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale). Des maires qui disent non, parce qu'ils ne vont plus rien avoir, alors que le sujet n'est pas d'être dépossédé, mais il faut les rassurer. Et que le législateur remette au cœur le rôle du Maire qui est prépondérant, car au moindre souci, le Maire est sollicité.

Le législateur va devoir repenser tout ça au lieu de remonter dans des strates. Ce n'est pas simple de piloter politiquement une communauté de communes.

M. le Maire clôt le débat.

**B-01 –DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPDR 2024 Programme S :
RACCORDEMENT DU CENTRE DE SUPERVISION AUX SERVICES DE
GENDARMERIE**

Considérant l'importance de la sécurité publique et la nécessité de renforcer la coopération entre les différents acteurs de la sécurité sur notre territoire, M. Jean-Michel BERTHET, Adjoint à la Sécurité, informe les membres du Conseil Municipal que la collectivité a déposé un dossier de demande de subvention au titre du fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 sur le programme S : Sécurité, concernant le raccordement des services de Gendarmerie au Centre de Supervision Urbain de la Vidéo Protection de la commune.

Le programme S : Sécurité, dans lequel s'inscrit cette demande, vise à améliorer les dispositifs de sécurité et à prévenir la délinquance. Dans ce cadre, le raccordement des services de Gendarmerie au Centre de Supervision Urbain de la Vidéo-Protection de notre commune représente une avancée significative visant à :

- **Renforcer notre réactivité** : en permettant aux gendarmes d'accéder en temps réel aux images de la vidéo protection, augmentant leur capacité à intervenir rapidement en cas d'incident, ce qui peut dissuader les actes délictueux.
- **Améliorer la coordination** : ce raccordement favorisera une meilleure collaboration entre les forces de l'ordre et les services municipaux, permettant une gestion plus efficace des situations d'urgence.
- **Prévenir les actes de délinquance** : la présence de caméras de vidéo protection, accessibles par la Gendarmerie, peut contribuer à une diminution des actes de délinquance dans notre commune, en offrant un outil supplémentaire pour la prévention.
- **Sensibiliser la population** : la mise en place de ce dispositif peut également renforcer le sentiment de sécurité parmi les habitants, en montrant que des mesures concrètes sont prises pour protéger la communauté.

Le raccordement à la Gendarmerie représente un coût de 14 063 € HT qui peut être financé à 100 % par le biais de cette subvention.

Monsieur Jean-Michel BERTHET invite donc le Conseil Municipal à approuver cette demande de subvention, qui permettra de renforcer la sécurité de notre commune et d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

La commission Sécurité a émis un avis favorable

La commission des Finances a émis un avis favorable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

B-02 – STATIONNEMENT PAYANT - RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2023 DES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES (RAPO)

Monsieur Charles GUILLON, Président de la Commission Sécurité, informe le Conseil Municipal que conformément à l'article R. 2333-120-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel des Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Par délibération en date du 16 octobre 2017, le Conseil Municipal de la Ville de BELLEY a adopté l'ensemble des mesures nécessaires à la mise en œuvre, au 1^{er} janvier 2018, de la réforme de dépénalisation du stationnement payant sur la voirie prévue à l'article 63 de la loi du 27 janvier 2014 de « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles » (MAPTAM).

Dans ce cadre, en cas de contestation relative à l'émission d'un Forfait Post-Stationnement (FPS), l'automobiliste peut déposer, dans un délai d'un mois à compter de la notification du FPS, un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) auprès de la Ville qui dispose d'un délai d'un mois pour examiner la demande.

En ce qui concerne les moyens humains et financiers consacrés au traitement des RAPO, le chef de service et son assistante prennent en charge la gestion des RAPO. S'agissant des coûts financiers consacrés aux traitements des RAPO, pour l'année 2023, les droits d'utilisation et de maintenance du logiciel permettant le traitement des RAPO s'élèvent à 1 440 €. À cela, il faut rajouter les frais de refacturation (traitement, impression, mise sous pli et affranchissement des avis de paiement) transmis par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour un montant de 2 150,64 €.

Sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, 1 556 forfaits post-stationnement (FPS) ont été établis (en 2022, le nombre était de 1 653).

En 2023, le service RAPO a réceptionné 42 contestations (49 en 2022).

1 031 FPS ont été réglés à l'ANTAI (soit 89 %) pour une recette de 25 180 €.

Le niveau de contestation est faible et ne représente que 2,7 % des FPS émis.

La commission sécurité a pris acte de cette information.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre acte du présent rapport.

A PRIS ACTE des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) présentés pour l'année 2023 et n'a émis aucune observation.

C-01 – REDEVANCE SPÉCIALE GROS COLLECTEURS –Année 2025

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et de l'Environnement, informe les membres du Conseil Municipal que la CCBS propose un service de collecte en porte-à-porte sous la forme d'un contrat de prestation de services. Ces contrats sont basés sur le nombre de conteneurs mis à disposition.

Il est proposé de souscrire un contrat pour :

<u>L'Hôtel de Ville :</u>	2,81 tonnes pour un montant de redevance spéciale de	759,77 € ;
<u>École Jean Ferrat :</u>	8,10 tonnes pour un montant de redevance spéciale de	2 190,24 € ;
<u>École des Cordeliers :</u>	1,94 tonne pour un montant de redevance spéciale de	524,67 € ;
<u>École de la Rodette :</u>	1,94 tonne pour un montant de redevance spéciale de	524,67 € ;
<u>Cimetière :</u>	5,62 tonnes pour un montant de redevance spéciale de	1 519,56 € ;

Les membres de la commission des finances ont donné un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont appelés :

- à se prononcer quant à la souscription de ces contrats de prestation de service,
- à autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette souscription.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C-02 – MISE EN ŒUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES BUDGÉTAIRES

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et de l'Environnement, informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Belley souhaite mettre en œuvre la télétransmission des actes budgétaires pour le budget principal et les budgets annexes Pôle culture et réseau chaleur bois pour l'année 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs.

Considérant que la commune de Belley souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que la télétransmission des actes budgétaires implique :

- le scellement du flux dans TotEM avant la télétransmission et le respect du format XML ;
- la télétransmission de l'ensemble des documents budgétaires afférents à un exercice à partir du premier document télétransmis ;
- la complétude des actes budgétaires transmis ;
- l'envoi concomitant, via Actes Réglementaires, de la délibération de l'organe délibérant et de la dernière page du document budgétaire signée par les membres de l'organe délibérant ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité ;
- de confirmer l'utilisation de la plateforme de télétransmission Fast-Actes proposée par l'opérateur Docaposte

Les membres de la commission des finances ont donné un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C-03 – FORÊT COMMUNALE DE BELLEY : Programme d'actions 2025 – ONF

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances et de l'environnement, informe les membres du Conseil Municipal des propositions faites par l'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt communale de Rothonne, pour le compte de la ville de Belley :

- Opérations liées à l'accueil du public : entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétiques – Sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt, pour un montant de 9 790.00 € HT ;
- Travaux de maintenance : débroussaillage manuel et travaux divers dans les peuplements, pour un montant de 1 840.00 € HT.

La commission environnement a émis un avis favorable.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces propositions faites par l'Office National des Forêts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

D-01 – MISE À JOUR DE LA CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ENTRE LE SERVICE URBANISME MUTUALISÉ ET LES COMMUNES ADHÉRENTES

Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Adjointe à l'Urbanisme, rappelle que la communauté de communes Bugey-Sud est compétente pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sous forme de prestation de services, hormis celles relevant de la compétence de l'État, pour 32 communes adhérentes.

À ce jour, les 32 communes adhérentes au service d'instruction du droit des sols commun sont : Andert-et-Condon, Arboys-en-Bugey, Artemare, Arvière-en-Valromey, Belley, Brégnier-Cordon, Brens, Ceyzérieu, Champagne-en-Valromey, Chazey-Bons, Contrevoz, Cressin-Rochefort, Culoz-Béon, Cuzieu, Flaxieu, Groslee-Saint-Benoit, Haut-Valromey, Izieu, Magnieu, Marignieu, Massignieu-de-Rives, Murs-et-Gélignieux, Parves-et-Nattages, Peyrieu, Pollieu, Prémeyzel, Saint-Germain-les-Paroisses, Talissieu, Valromey-sur-Séran, Virieu-le-Grand, Virignin, Vongnes.

Afin de préciser et d'actualiser certaines modalités de fonctionnement du service, comme :

- La situation des agents du service commun,
- Les recours liés à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme,

- Le dispositif de suivi et d'évaluation du service commun par le biais d'un comité de pilotage,
- La constitution d'un document support réactualisé sur lequel les communes pourront s'appuyer.

Il est proposé une mise à jour de la convention existante.

Celle-ci ne remet pas en cause les dispositions actuelles, mais a pour but de clarifier et de préciser le rôle de chacune des parties en application des procédures d'ores et déjà en place à ce jour et actualisées du fait de l'adjonction de missions de police de l'urbanisme.

Au titre cette nouvelle mission et sur sollicitation des communes adhérentes, le service commun d'instruction du droit des sols réalisera des missions d'accompagnement, de contrôle des travaux inhérents aux autorisations d'urbanisme délivrées, en cours de chantier ou en fin de chantier (récolement) et des actions de contrôle des travaux en cas de constructions illégales.

Il est donc proposé, pour intégrer cette nouvelle mission, mais aussi pour se conformer au Code général des collectivités territoriales et aux articles afférents à la mise en œuvre d'un service commun, de procéder à une adaptation des dispositions financières.

Pour rappel, la CCBS, en qualité de gestionnaire du service commun d'instruction du droit des sols, est chargée de s'acquitter de l'intégralité des dépenses afférentes à son fonctionnement. Par analogie avec l'article D.5211-16 du CGCT, le remboursement des frais de fonctionnement du service commun s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement.

Ainsi, le coût du service d'instruction du droit des sols renvoie au coût réel de fonctionnement du service (ressources humaines, mobilières, fournitures, etc.). La participation pour chaque commune représentera, dans la nouvelle méthode de calcul, le coût du service rapporté au nombre d'actes différenciés. Cette modification concernera également l'appel de fonds qui sera réalisé en février de l'année N+1 pour les actes de l'année N.

Le projet de nouvelle convention a été présenté et validé lors de l'Assemblée Générale du service en date du 07 décembre 2023 et lors du conseil communautaire de la Communauté de Communes Bugey Sud du 14 décembre 2023.

Celui-ci est annexé à la présente délibération.

La commission urbanisme et travaux a émis un avis favorable.
La commission des finances a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **Valider** la mise à jour de la convention entre la Communauté de Communes Bugey Sud et la commune de BELLEY adhérente au service urbanisme mutualisé.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer la mise à jour de la convention de fonctionnement entre la commune et le service urbanisme mutualisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

D-02A – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE COMPLÉMENTAIRE POUR LE PASSAGE DE RÉSEAUX SUR L'EMPRISE D'UN CHEMIN RURAL – VERS CUBLON

Vu l'article D. 161-15 du Code rural et de la pêche maritime ;

Vu la délibération n° H-02 du 14 octobre 2024 qui autorise la constitution d'une servitude de tréfonds sur le chemin rural cadastré A 1943, au profit de la société HOLDING MD, en sa qualité de lotisseur, et des futurs propriétaires des lots du lotissement « Les jardins de Vérone » ;

Considérant la servitude de tréfonds consentie par la société HOLDING MD, pour les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, à Mme Bolliet, propriétaire des parcelles A369 et A370, parcelles contiguës au lot n° 14 du lotissement ;

Considérant que cette servitude ne remet pas en cause l'affectation du chemin à l'usage du public ;

Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Adjointe à l'urbanisme, propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la constitution d'une servitude de tréfonds complémentaire pour les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales sur le chemin rural cadastré A 1943 au profit de Mme Bolliet, propriétaire des parcelles A 369 et A 370.

La servitude étant consentie à titre gratuit, Mme Bolliet prendra à sa charge tous les frais de préparation (acte notarié, enregistrement...).

La commission urbanisme et travaux a émis un avis favorable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

D-02B – CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE ET DE TRÉFONDS POUR LE PASSAGE DE RÉSEAUX SUR LA PARCELLE D 1690 – SECTEUR MEUILLENS

Vu l'article D. 161-15 du Code rural et de la pêche maritime ;

Vu la délibération du 2 juillet 2024 ;

Vu le permis d'aménager n° PA00103424C0002 délivré le 02 septembre 2024 ;

Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Adjointe à l'urbanisme, rappelle que la commune a cédé la parcelle D 1689 à la société PRIMMO. Cette parcelle permet de desservir le permis d'aménager précité. La commune reste propriétaire de la parcelle D 1690. Il est donc nécessaire d'établir les servitudes utiles aux fonds servants de la parcelle D 1690.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de constituer sur l'emprise de la parcelle cadastrée section D n° 1690 :

- Une servitude de passage au profit des parcelles cadastrées sections D 609, D 610, D 621 et D 622 ;

- Une servitude de tréfonds pour le passage des réseaux au profit des parcelles cadastrées section D 608, D 609, D 610, D 621 et D 622.

Les servitudes seront consenties à titre gratuit et la société PRIMMO prendra à sa charge tous les frais de préparation (acte notarié, enregistrement).

Le plan de bornage et de division est annexé à la présente délibération.

La commission travaux – urbanisme a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

D-03 – APPROBATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (PVAP) DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DE BELLEY

Vu le Code du patrimoine, et notamment ses articles L. 631-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment l'article R. 122-17 ;

Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Adjointe en charge l'urbanisme, rappelle au Conseil Municipal :

- L'arrêté ministériel du 25 juillet 2022 approuvant le périmètre du SPR ;
- L'arrêté municipal du 19 décembre 2022 annexant le périmètre SPR au plan local d'urbanisme ;
- La délibération du 14 octobre 2024 modifiant la commission locale du SPR (CLSPR) instaurée le 12 décembre 2022.

À la suite de l'approbation du périmètre du SPR de la ville de Belley, la création d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP), outil de gestion du SPR, a été mise en place.

Le PVAP a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

Conformément à l'article L. 631-4 du Code du patrimoine qui définit le contenu du PVAP, le projet comporte un rapport de présentation établi sur un diagnostic comprenant un inventaire du patrimoine et des éléments paysagers. Le PVAP comporte également un règlement écrit et graphique fondé sur les conclusions et enjeux identifiés dans le rapport de présentation.

Le dossier de PVAP de la ville de Belley a été élaboré dans un souci constant d'intégration des différents éléments du patrimoine urbain, architectural et paysager afin de garantir la protection et la mise en valeur de ce patrimoine de façon durable.

La collaboration étroite avec la communauté de communes Bugey Sud, le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) et les services de la ville de Belley a permis la réalisation concertée et partagée du PVAP de la ville de Belley. En l'application de l'article L. 631-3 du Code du patrimoine, la commission locale du SPR (CLSPR) est chargée d'assurer le suivi de la procédure d'élaboration du PVAP. La CLSPR s'est réunie à deux reprises au cours de l'étude. Lors de la séance du 27 novembre 2024, les membres de la CLSPR ont donné un avis favorable au projet de PVAP de la ville de Belley, à l'unanimité des membres présents.

La CLSPR pourra être à nouveau consultée à la suite de l'enquête publique afin de prendre en compte les éventuelles modifications à apporter au PVAP avant son approbation.

Par ailleurs, une fois le PVAP approuvé, la CLSPR qui est une instance pérenne pourra être consultée occasionnellement pour des avis sur des projets et régulièrement pour assurer le suivi de la mise en œuvre du PVAP. Dans ce cadre, elle pourra proposer la révision ou la modification du PVAP.

La procédure d'élaboration du projet du PVAP arrivant à son terme, il convient désormais d'arrêter le projet de PVAP afin qu'il puisse faire l'objet d'un examen en commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA), d'un examen conjoint des personnes publiques associées (PPA) et d'une enquête publique avant son approbation après accord du préfet de région, et son annexion sur le plan local d'urbanisme (PLU).

Entendu l'exposé présenté par Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Adjointe en charge de l'urbanisme, les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer :

- D'une part, sur le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Belley, ci-annexé et à autoriser M. le Maire à le signer,
- D'autre part, sur le passage en commission régionale du patrimoine et de l'architecture, l'examen conjoint des PPA et d'une enquête publique afin d'approuver le PVAP après accord du préfet de région et de l'annexer au PLU.

La commission urbanisme a émis un avis favorable le 18 novembre 2024.

La commission culture a émis un avis favorable le 21 novembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

E-01 – PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET

Madame Nadine THEVENOT, Conseillère déléguée aux ressources humaines et à la sécurité au travail, informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois permanents à temps complet de la collectivité, à la suite de mouvements de personnel :

Postes déjà créés, mais devenus vacants :

- 2 postes de responsable de service
- 1 poste de gestionnaire service administratif

La commission des finances et des ressources humaines a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Abderrahmane SEDDIKI indique, au sujet des vacances de poste, qu'il y a 5 postes sur 19 pour des postes de gestionnaires qui sont vacants, 3 postes sur 12 pour les responsables de service et 2 postes sur 5 ou 6 pour les effectifs de la police municipale. Il demande :

- Une explication sur ces vacances de poste.
- Quel est l'impact sur le fonctionnement des services ?
- Quand les effectifs de la police municipale seront-ils complets.

M. le Maire prend l'exemple d'Élias, le juriste qui a quitté la collectivité. Le poste est en cours de recrutement et quelqu'un a été identifié, donc le poste est vacant. Pour les postes de policier municipal, il y en a un qui va arriver demain, il sera le 4^{ème} poste. Le 5^{ème} poste est en recrutement. Au service environnement, le poste de responsable est également en cours de recrutement. Donc, les postes vacants, c'est le temps du remplacement.

Mme Nadine THEVENOT a le détail de tous les postes. Il y a eu des départs et des agents en disponibilité.

M. le Maire précise qu'il y a un turnover naturel de profil, donc il n'y a pas d'instabilité ou de fuite ou de mauvais turnover.

E-02 – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Madame Nadine THEVENOT, Conseillère déléguée aux ressources humaines et à la sécurité au travail, indique que les collectivités territoriales peuvent réglementairement recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Ces recrutements peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de maximum 12 mois, renouvellement compris, pendant une période de 18 mois consécutive pour un accroissement temporaire d'activité.

L'article 136 de la loi n° 84-53 précise que la rémunération des agents contractuels est fixée selon les dispositions des deux premiers alinéas de l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983. Ils perçoivent donc le traitement indiciaire, éventuellement le supplément familial de traitement, afférent aux emplois auxquels ils sont nommés et ils peuvent bénéficier du régime indemnitaire dans les conditions fixées par la délibération pour ce type de personnel.

En application de l'article 5 du décret du 15 février 1988, les agents qui, à la fin de leur contrat, n'auront pu bénéficier de leurs congés annuels seront indemnisés dans la limite des 10 % des rémunérations totales brutes perçues pendant le contrat.

Considérant qu'en raison de la variation des effectifs d'enfants fréquentant les activités périscolaires et de l'activité de certains services (missions administratives et techniques), il y a lieu de créer les emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité suivants :

Filière technique :

- 2 postes d'Adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 35 heures
- 1 poste d'Adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 11 heures
- 2 postes d'Adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 6 heures
- 1 poste d'Adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 6h31 annualisées
- 2 postes d'Adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 4 heures annualisées
- 1 poste d'Adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 2 heures

Filière administrative :

- 2 postes d'Adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de 28 heures
- 1 poste d'Adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de 35 heures

Filière animation :

- 1 poste d'Adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire de 30h60 annualisées
- 1 poste d'Adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire de 26 heures
- 1 poste d'Adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire de 21h29 annualisées
- 1 poste d'Adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire de 21 heures
- 1 poste d'Adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire de 18h92 heures annualisées
- 1 poste d'Adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire de 15h08 annualisées
- 1 poste d'adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire de 15h annualisées
- 1 poste d'Adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire de 13h40 annualisées
- 1 poste d'Adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire de 11h46 annualisées
- 1 poste d'Adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire de 11 heures
- 1 poste d'Adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire de 11 heures annualisées

La commission des finances et des ressources humaines a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces recrutements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Questions diverses

Schéma vélo :

Marie-Christine ROZIER fait un point sur le schéma vélo à la suite des 2 réunions qu'il y a eu dernièrement. La première, c'était la restitution par le bureau d'études INGETEC suivie d'une commission transport qui avait à l'ordre du jour un point sur le schéma vélo.

Ce bureau a donc fait l'étude de la faisabilité et l'a proposée en plusieurs phases pour sa faisabilité au niveau de la réalisation par rapport au schéma de la ville. Un désaccord est intervenu au cours de la restitution et le bureau d'études a décidé de stopper sa présentation et de revenir sur le travail qui lui avait été demandé.

Mme Marie-Christine ROZIER demande si ce report de travail va annoncer un coût supplémentaire qui n'a pas été évoqué. Elle indique qu'à la suite de la Commission transport de la semaine dernière, le schéma vélo, comme il a été présenté, apparaît comme un ennemi à l'automobiliste.

Compte tenu de l'évolution des énergies de la planète et de tout ce qui est évoqué dans l'environnement, elle pense qu'il a quand même toute sa place, même si la ville paraît, à certains, un peu inadaptée à son évolution et à son intégration.

Elle signale que certaines villes qui sont semblables à Belley, à plus grande échelle, telle que Chambéry, offrent depuis de nombreuses années un développement du vélo. Les Belleysans en bénéficient quand ils vont travailler à Chambéry. Certains posent leur voiture à l'entrée de la ville et se promènent toute la journée à vélo.

Si le vélo est développé, il y aura moins de voitures dans le centre-ville. Peut-être que ça permettra un développement de l'activité physique de leurs citoyens, et que ça améliorera la propreté de la ville, notamment la pollution.

Elle s'interroge, au vu des désaccords dans cette étude, sur le fait d'avoir l'avis des Belleysans, de voir si la jeunesse attend ce développement ou pas, parce que c'est un projet qui lui semble très important.

M. le Maire explique qu'il y a un cabinet qui est missionné pour un schéma vélo. Cela signifie que cette équipe s'intéresse au vélo, à cette mobilité et souhaite proposer un schéma vélo cohérent et faisable.

Des experts en la matière sont missionnés pour faire des propositions. Ensuite, la Commission est là pour travailler, elle n'est pas là pour décider. Donc, la Commission propose et en fonction de ça, il y aura forcément du débat.

Ce ne sont pas les cabinets d'experts qui vont décider, ce sont les élus qui sont représentatifs qui vont débattre en commission et à un moment il y aura un schéma qui fera consensus et qui sera validé au sein du Conseil d'adjoints, ensuite au niveau du Conseil Municipal et il sera présenté aux Belleysans.

Après, il y aura un plan de financement sur tout ça. Ça n'empêche pas de soumettre ce schéma à des utilisateurs réguliers. Après, il y aura un principe de réalité et une faisabilité parce qu'il y a potentiellement des contraintes.

Le pilote, c'est Dominique CANOT qui doit rendre compte de tout ce travail, de ces désaccords et de ces accords.

M. Bernard MEYRAND précise qu'il était à la Commission et que les débats ont été assez vifs. Il rappelle que le schéma du vélo fait partie d'un élément qui devrait être acté, c'est-à-dire que la place du cycle, du vélo, aujourd'hui, est une compétence communautaire et fait partie des éléments clés de la mobilité douce.

Imaginer que le vélo serait uniquement un outil de loisirs n'est pas ce qui a été choisi pour avancer sur le vélo propre. La question du danger et de la sécurité est aussi à analyser avec la dimension de la réduction de la vitesse.

Une navette intra-muros a été mise en place pour permettre aux gens de faire leurs courses et de se déplacer sans la voiture.

Obtenir un nombre de plus en plus important de cyclistes qui utilisent les aspects cyclables, mais aussi ces pistes ou ces zones 20 où il y a la voie partagée, c'est aussi réduire le nombre de besoins de places de stationnement.

Il n'est pas choqué par la suppression de 1 ou 2 places de stationnement pour faciliter l'émergence des vélos, comme l'émergence de la navette.

M. le Maire répond à M. Bernard MEYRAND que c'est son choix et qu'il n'est peut-être pas toujours partagé. Il ne peut pas en dire plus, il n'a pas le schéma. Il fait confiance aux élus de la majorité et de la minorité pour se parler, dialoguer, présenter une solution et les décideurs trancheront.

Ils se sont concentrés sur la mobilité intra-muros parce que c'était la priorité pour eux, mais le sujet du vélo est pris très au sérieux. Ça peut faire débat avec l'équipe qui ne voit pas toujours la pertinence.

Il y a le sujet du stationnement, car même avec 1 400 places, ce n'est pas suffisant. C'est aussi un sujet pour les commerçants. Il faut se fixer de grandes orientations et identifier des axes qui seront prioritaires. Il est ouvert à toutes les idées et surtout au dialogue.

Lettre d'un Belleysan

Mme Marie-Christine ROZIER explique qu'un Belleysan avait sollicité la mairie pour qu'elle le contacte, donc, elle a pris contact avec lui. Il tenait à informer la mairie de la dangerosité de cette route qui s'appelait un chemin, le chemin de Chanrion (secteur de la Fulie), qui serait transformé en route de chorion. Il évoque l'usage intensif et qui s'est accentué. C'est une zone non limitée.

M. le Maire propose à Mme Marie-Christine ROZIER de faire remonter ça avec un mail à la Direction Générale ou auprès des services techniques directement pour que le sujet soit traité. Il y a beaucoup de demandes de Belleysan et elles ne peuvent pas être traitées en Conseil Municipal.

Madame Deschamps dit avoir contacté ce monsieur à plusieurs reprises sans succès. Elle s'est rendue sur place. Elle n'a rien vu de particulier. La moindre des politesses est de rappeler l'interlocuteur !

RSA – lettre de la minorité*

Jean-Yves HEDON souhaite apporter un point d'éclaircissement sur le RSA et sur la lettre faite dans la page de la minorité du Belley Mag' concernant la fraude au RSA dans le département.

La fraude au RSA est régie par le CODAF (Comité Organisationnel antifraude) qui est géré par le procureur de la République dans chaque département et par le préfet. Il ressort du CODAF que le département a, sur l'année 2024, 1,3 million d'euros de subventions qui ne sont pas payées. Ça veut dire qu'il y a 800 000 € de subventions qui ne sont pas payées. Les gens ont des droits et des devoirs. Le restant de ce montant, c'est du trop-perçu, parce que des gens ont des prestations qu'ils ne devraient pas avoir.

Le présent procès-verbal est établi conformément à l'article L 2121.25 du Code général des collectivités territoriales portant compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 17 février 2025.

Belley, le 20 mars 2025


Le secrétaire de séance



Nadine THEVENOT



Le Maire,



Dimitri LAHUERTA

**M. MEYRAND a demandé que la réponse de M. HEDON, relative au RSA (questions diverses) soit à nouveau rédigée, car incompréhensible. Une nouvelle rédaction sera reprise dans le PV du conseil municipal du 24 mars. °*